

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-CL94

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	1 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
Fonction publique	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédits vise à majorer d'un million d'euros le programme 148 *Fonction publique* afin d'augmenter d'autant la subvention pour charge de service public de l'ENA pour encourager les agents publics à passer le concours interne de l'ENA et contribuer à diversifier les profils socio-professionnels des futurs dirigeants de l'administration d'État.

En effet, on constate depuis cinq ans une désaffection des agents publics à se présenter au cycle préparatoire du concours interne de l'ENA en raison de la perte de revenu qu'implique cette

formation à ce jour : rappelons que l'agent public reçu au cycle préparatoire puis, éventuellement, à l'ENA ne perçoit que son traitement de base. Il peut ainsi perdre entre 25 et 40 % de son traitement global (régime indemnitaire, heures supplémentaires)

Ces crédits doivent donc permettre à l'ENA de prendre en charge le différentiel de revenu des fonctionnaires reçus au cycle préparatoire du concours interne de l'ENA puis, le cas échéant, à l'ENA afin de maintenir leur revenu compte tenu de la nécessité pour eux de continuer à devoir faire face à des charges incompressibles (famille, immobilier ou autres) pendant leur scolarité. Or, au cours de son audition, le directeur de l'ENA évaluait la prise en charge de ce différentiel à 1 million d'euros par an environ.

Pour compenser cette majoration de crédits, le présent amendement propose de réduire d'autant les crédits du programme 218 *Conduite et pilotage des politiques économiques et financières* qui assure l'impulsion des politiques publiques menées par les ministères économiques et financiers – ministère de l'économie et des finances et ministère de l'action et des comptes publics. Il regroupe les moyens consacrés aux activités d'expertise, de conseil et de contrôle, à l'animation des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles, notamment pour les systèmes d'information et les prestations de services à destination des agents et des structures.